



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 111072

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la formation et le métier de sage-femme. En effet, pour les étudiants sages-femmes et les sages-femmes professionnelles, une formation intégrée à l'université, un statut hospitalo-universitaire des sages-femmes enseignantes et un retour à l'État de la compétence formation des sages-femmes sont aujourd'hui nécessaires. Par ailleurs, l'évolution du statut de sage-femme fonctionnaire avec création d'un statut semblable au statut de praticien hospitalier, la revalorisation salariale dans le secteur public et privé et la revalorisation de la cotation des actes sages-femmes, non réévaluée depuis avril 2008, sont à leurs yeux primordiaux pour une meilleure reconnaissance du métier de sage-femme. Il demande que ces différentes revendications soient discutées rapidement pour une évolution essentielle de la formation et du métier de sage-femme. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réponses qu'il entend apporter aux revendications des étudiants sages-femmes et sages-femmes professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111072

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6227

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)